

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 DAC 434** Subventions (5.100 euros) à 5 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 5 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 15 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 15 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 15 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 700 euros est attribuée au Comité du 4e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) 4, rue Aubry le Boucher 75004 Paris .X05533/ 2016\_00142 / 20116.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 1.300 euros est attribuée au Comité du 5e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) 19, rue Tournefort 75005 Paris. A00013 / 2016\_00143/ 20168.

Article3 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité local du 6e arrondissement 28, rue d'Assas 75006 Paris .X07594 / 2016\_00166 /20638.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée au Comité du 19e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Tunisie et Maroc (F.N.A.C.A) 20, rue Édouard Pailleron 75019 Paris. A00115 / 2016\_00518 / 20135.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 1.100 euros est attribuée au Comité local du 20e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie 119, rue de Montreuil, 75011 Paris .A00162/ 2016\_00622 / 20187.

Article 6 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 5.100 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**